



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale du Trésor

BREXIT – NOUVELLES FORMALITES À VENIR

SÉMINAIRE BREXIT – MASA – 4 JUILLET 2023

Présentation du TOM (1)

Objectifs :

- simplifier, numériser et améliorer le ciblage des contrôles à l'importation sans réduire le niveau de biosécurité et de protection des consommateurs.
- **modèle uniforme pour les pays tiers et l'UE**, respect des règles OMC

Principes :

- **classement des produits par catégories de risque** : élevé, modéré ou faible, en fonction du produit et du pays d'origine. UE : entité unique. Dispositif évolutif
- **certificats sanitaires simplifiés et numérisés**
- système « basé sur la confiance » : dans les mois à venir, programmes pilotes => des **importateurs agréés** pourront être éligibles à des **contrôles allégés**.

Présentation du TOM (2)

Autres points à noter :

- **Redevances** : pour les postes de contrôles frontaliers gérés par le gouvernement britannique, **entre 20 et 43£ par lot**. [Consultation](#) spécifique en cours ouverte jusqu'au 9 juillet. Montants FR à titre de comparaison [ici](#).
- **Bio** : précisions toujours attendues
- **Etiquetage de l'adresse de l'importateur** : **1^{er} janvier 2024**
- **Déclarations sûreté / sécurité** : fin octobre 2024, simplification des données

Calendrier

- **Été 2023** : version finale du TOM
- **Été 2023** : e-phyto
- **31 octobre 2023** : certification sanitaire pour les produits risque modéré. Contrôles documentaires à distance, non systématiques. Période « pédagogique ».
- **1^{er} janvier 2024** : étiquetage de l'adresse de l'importateur
- **31 janvier 2024** : contrôles à la frontière pour tous les produits soumis à certification, sauf animaux vivants
- **31 octobre 2024** : déclarations de sûreté et de sécurité et *Single Trade Window*.
- **Automne 2024** : certification électronique pour le domaine véto

Catégorisation de risque des produits

- Végétaux et produits végétaux

- Beaucoup en risque faible, notamment les fruits et légumes
- Détails disponibles ici : <https://planthealthportal.defra.gov.uk/trade/imports/target-operating-model-tom/tom-risk-categorisations>

- Animaux et produits animaux

- Champ de produits soumis à certification plus restreint avec ce nouveau système
- Possibilité de déterminer la catégorie de risque avec le code douanier ici : [Import risk categories for animals and animal products imported from the EU to Great Britain, from 31 October 2023 - GOV.UK \(www.gov.uk\)](https://www.gov.uk/government/news/import-risk-categories-for-animals-and-animal-products-imported-from-the-eu-to-great-britain-from-31-october-2023)

Catégories de risque - Animaux

Haut risque : animaux vivants (y compris aquatiques) et produits germinaux

Risque modéré :

- Lait conso humaine, produits laitiers contenant du lait cru + réfrigérés ou congelés
- Œufs et ovoproduits réfrigérés ou congelés
- Produits de la pêche et aquaculture
- Produits de l'apiculture
- Viande, y compris la viande hachée et VSM
- Protéines hydrolysées ou transformées pour alimentation animale, protéines d'insectes, produits laitiers pour l'alimentation animale, SPA pour petfood, petfood congelé

Risque faible :

- Produits laitiers sans lait cru + réfrigérés ou congelés
- Ovoproduits stable à T°C ambiante
- Produits d'origine animale stable à température ambiante + traitement assainissant (ex. conserve)
- certains produits composites
- Poissons sauvages (mais certificat de capture nécessaire)
- Gélatine, collagène, etc.
- Miel
- Petfood en boîte de conserve ou transformé (croquettes)

https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1162802/TOM-risk-categories-list-by-commodity-code.xlsx

| A | B | C | D |
|--|----------------|--|---|
| <h3>Search by commodity code</h3> <p>Type the 10 digit commodity code in cell B3 and press enter. The risk category will appear in cell A5. You can only search for one commodity at a time.</p> | | | |
| Search: | 0403203900 | | |
| Risk category | Commodity code | Commodity description | Comments |
| Medium or Low | 0403203900 | Yoghurt, unflavoured, no added fruit, nuts, cocoa, with sweetener, fat content >6% | Products of animal origin (POAO): If dairy product: If produced from non-raw milk or shelf stable at ambient temperature: Low. If containing raw milk and chilled/frozen: Medium. Animal by-products (ABP): For animal feed use: Medium. Uses outside the feed chain: Low |

Landbridge / transit

- Animaux vivants
 - 100% contrôles entrée et sortie
 - certificats de transit simplifiés
 - Prénotification obligatoire
 - Produits animaux à risque modéré
 - certificats de transit simplifiés à partir du 31/10/23
 - Prénotification obligatoire
 - Produits animaux à faible risque
 - Prénotification obligatoire
 - Végétaux : simple déclaration de transit, pas de certificat ni de prénotification
-

Opérateurs : comment se préparer ?

- Identifier la catégorie de risque et les certificats pour ses produits
- Création d'un compte TNT
- Prendre contact avec SRAL ou DDecPP

Certification électronique et TNT

- TRACES-NT : unique portail d'entrée des demandes de certificat sanitaire (CS)
- Compte TNT indispensable !
- Traduction des CS en cours par la Commission européenne
- Déploiement généralisé de la signature électronique des CS pour les exports vers UK(GB)
- UK(GB)= seul pays tiers qui accepte les CS signés électroniquement via TNT depuis le 01/11/2022
- Le certificat signé électroniquement par la DDPP peut être récupéré dans TNT immédiatement
- Tutoriels TNT sur le site internet de FAM :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/International/Solutions-d-accompagnement/TRACES-NT/TRACES-NT-l-outil-pour-la-certification-dans-le-domaine-animal>

Cadre de Windsor / Irlande du Nord

- Pour les produits agro :
 - Simplification de la certification
 - Réduction des contrôles, pour les biens destinés au consommateur final
 - Étiquetage « not for the EU »
 - 1^{er} octobre 2023 : pour les produits carnés et les produits laitiers frais
 - 1^{er} octobre 2024 : tous les produits laitiers
 - 1^{er} juillet 2025 : produits composés, fruits et légumes, poissons
- **1^{er} octobre 2024** : possibilité que toutes les denrées pré-emballées, destinées au consommateur final, fabriqués en Grande-Bretagne soit concernés + produits importés de l'UE !



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU TARGET OPERATING MODEL (TOM) AU 31 OCTOBRE 2023

Brexit – mobilisation du MASA depuis 2018

2021 : près de **110 000 envois** Brexit ont été contrôlés dans **les 8 postes de contrôle frontaliers (PCF)** de la façade Manche-Mer du Nord : Dunkerque, Calais-Boulogne (3 sites : tunnel, port, Boulogne-sur-Mer), Dieppe, Le Havre, Caen-Ouistreham, Cherbourg, St Malo et Roscoff

2022 : plus de **129 000 envois** Brexit ont été contrôlés (+17%), actuellement autour de **2 500 envois contrôlés chaque semaine**. Concentration sur 3 PCF : **Calais-Boulogne (86,5%), Caen-Ouistreham (7,5%), Dunkerque (5%)**, 1% sur les autres PCF

83% des contrôles Brexit portent sur les produits d'origine animale, 13% sur les animaux vivants, 3% sur les végétaux, le reste sur l'alimentation animale d'origine non animale

L'activité Brexit a représenté **57% de l'activité du SIVEP** en 2022, dont **81% des contrôles d'animaux vivants** réalisés dans un PCF français et **76% des contrôles de produits d'origine animale**

Près de **1 400 envois (1,06%) des marchandises contrôlées ont fait l'objet d'un refus d'admission** sur le territoire européen en raison des non conformités détectées lors du contrôle.

Enjeux pour le MASA et les exportateurs agroalimentaires

- Un des enjeux principaux réside dans la **catégorisation** des produits
- **Dans le domaine végétal**, le volume de certification ne devrait pas augmenter significativement à partir du 31 octobre prochain
- **Dans le domaine animal**, en revanche, **l'impact pour les exportations et les services sera plus important** (produits seront classés en risque modéré et donc soumis à certification)
- Ces nouvelles formalités nécessiteront
 - un **accompagnement important** de nos **services** (renforcement, formation) et
 - des **professionnels** via FranceAgrimer (FAM)

Accompagnement des services

Renforcement des services

- Recrutement d'un **total de 99 ETP**

Information / formation

- Webinaires, tutorats et formations

Coordination SRAL : Coordonner les DD(ETS)PP pour la mise en œuvre de la certification aux exports vers GB au 31 octobre 2023

OBJECTIF : disposer des ressources humaines nécessaires afin de répondre à l'afflux de nouvelles demandes de CS de la part des opérateurs pour l'export de certaines denrées animale et d'origine animale (DAOA) et certains sous-produits animaux (SPAN)

Accompagnement des exportateurs agroalimentaires

- Réactivation de la **cellule Brexit** animée par FranceAgriMer
- Communication : mise à jour du **site internet du MASA**
 - FAQ domaine animal
 - FAQ domaine végétal
- Appui à l'**usage de TRACES-NT** via FranceAgriMer (Tutoriels TNT sur le site internet de FAM)

TRACES-NT : signature électronique

Déploiement généralisé de la signature électronique des CS pour les exports vers UK(GB)

UK(GB)= seul pays tiers qui accepte les CS signés électroniquement via TNT depuis le 01/11/2022

La signature électronique des CS export vers UK(GB), quelque soit la catégorie de marchandises, doit être privilégiée en 1ère intention.

(taux de signature électronique des CP en SRAL pour les exports de végétaux et produits végétaux vers UK(GB) en 2023 = 99,3%).

- a) *Organisation des services en DD(ETS)PP prévue en conséquence pour faciliter la signature électronique des VO*
- b) *Professionnels informés de la possibilité de récupérer le CS signé électroniquement via TNT*

Objectif : Faciliter et fluidifier le processus afin que le professionnel puisse récupérer le CS dès signature via TNT

TRACES-NT : unique portail d'entrée des demandes de CS

Rappel aux **opérateurs** de se créer un compte TRACES-NT (TNT), en particulier pour les producteurs/exportateurs de DAOA et de SPAN

Modes opératoires pour les utilisateurs de TNT (opérateurs) mis à jour et disponibles sur le site de FAM:

- a) *Création de compte*
- b) *Faire une demande (partie I du CS)*
- c) *Récupérer dans TNT le CS signé électroniquement*

Communication

a) Site internet du MASA

<https://agriculture.gouv.fr/les-enjeux-du-brexit-pour-les-secteurs-de-lagriculture-de-lagroalimentaire-de-la-peche-et-de-la>

<https://agriculture.gouv.fr/le-brexit-et-les-controles-sanitaires-et-phytosanitaires>

b) FAQ Brexit sur Exp@don et Expadon2

c) Tutoriels TNT sur le site internet de FAM

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/International/Solutions-d-accompagnement/TRACES-NT/TRACES-NT-l-outil-pour-la-certification-dans-le-domaine-animal>